



**Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200689 « Vallées de la Saye et du Meudon »
du 22 novembre 2021 à Galgon - Bilan d'activité 2020/2021**

Membres participants :

- Madame Marie-France REGIS, Présidente de la Communauté de communes du Fronsadais.
- Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire de Galgon, Président du Syndicat intercommunale d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.
- Monsieur Jean-Paul LABEYRIE, Maire de Laruscade, Représentant de l'EPCI CCLNG.
- Monsieur Joël VERDIER, Adjoint, Syndicat intercommunale d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.
- Monsieur François BIERRE, Adjoint, Mairie de Saint-Martin-du-Bois.
- Monsieur Dominique BERNESCU, Adjoint, Mairie de Tizac de Lapouyade.
- Monsieur Didier MOIOLI, Conseiller municipal, Mairie de Cavignac.
- Madame Karine MAUBERT-Sbile, Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais (SIAEPA)
- Monsieur Baptiste LONDEIX, Technicien de rivière, Syndicat intercommunale d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.
- Monsieur Gauthier WATELLE, Chargé de mission, Syndicat du Moron.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Quentin DILASSER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Madame Marion DELOBEAU, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Camille HUET, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.

Structure excusée :

- Monsieur Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-Préfet de Libourne.
- Office François de la Biodiversité.
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais.
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Monsieur Laurent COURAU, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Colette GOUANELLE, association SEPANSO.
- Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde.
- Association départementale des piégeurs agréés de Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 22 novembre en présentiel dans la salle des mariages de la Mairie de Galgon, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, excusé.

Monsieur le Maire de Galgon souhaite la bienvenue à la Mairie de Galgon à l'ensemble des participants à ce COPIL Natura 2000.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). La présentation est téléchargeable sur le serveur du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<http://cen-aquitaine.fr/natura2000/saye-meudon/>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Les membres du COPIL souhaiteraient que les documents soient diffusés en amont de la réunion.

Monsieur DILASSER (CEN Nouvelle-Aquitaine) rappelle que l'année 2020/2021, objet de ce COPIL, marque la première année de la deuxième phase d'animation.

Il souhaite souligner l'intérêt du partenariat entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Gironde dans le cadre du groupement pour la co-animation du site.

Par ailleurs, l'animation Natura 2000 sur le site de la Saye et du Meudon s'inscrit aussi dans une démarche plus large de maîtrise d'usage et foncière menée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, et grâce au soutien de nos partenaires financiers et techniques, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, l'antenne Gironde du CEN développe une approche foncière et partenariale en articulation et en complémentarité notamment avec le site Natura 2000 de la Vallée de la Saye.

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de Saye et du Meudon qui couvre un peu moins de 1 400 ha sur le bassin versant de la Saye et de certains de ses affluents, en lit mineur et majeur. Il s'étend sur 16 communes et trois communautés de communes du Nord Gironde. Il permet la conservation de 13 habitats (dont trois prioritaires) et 17 espèces d'intérêt communautaire (dont deux prioritaires), essentiellement liées au cours d'eau.

Les membres du COPIL souhaiteraient avoir des informations sur les secteurs de présence de la loutre sur le bassin-versant. Une information leur sera transmise spécifiquement sur le sujet. Sa présence semble étonnante pour les membres du COPIL en l'absence de populations de poissons importantes sur le bassin-versant.

De plus, l'idée des retenues colinéaire pour pallier aux étiages est avancée. Pour le syndicat et l'animateur, il serait plus intéressant de restaurer les zones humides.

Par ailleurs, sur le sujet des mammifères semi-aquatiques, il est noté que le ragondin prolifère sur les berges. N'étant pas une espèce d'intérêt communautaire, elle n'est pas ciblée comme espèce patrimoniale sur le site. Par ailleurs, la régulation de cette espèce ne peut se concevoir qu'à une échelle de bassin-versant, mais avec des moyens humains et financiers importants.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2020-2023.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques. Marion DELOBEAU l'accompagne dans ses missions.

Les membres élus du COPIL rappelle leur volonté de voir l'animation du site Natura 2000 portée par les collectivités territoriales et notamment par le syndicat de bassin versant. Dans ce cadre, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary a réitéré son intérêt potentiel dans la perspective d'une prochaine période d'animation. Néanmoins, les éléments sur ce point restent à stabiliser pour le Syndicat.

La DDTM de la Gironde indique que le marché prendra fin en juin 2023. Le Syndicat dispose donc de temps pour concrétiser son intention.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine et la chambre d'Agriculture de la Gironde travaillent d'ores et déjà en collaboration avec le syndicat pour certains aspects de l'animation Natura 2000.

- **Actions entreprises en 2020/2021.**

- Réalisation d'une notice de gestion. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Ce document sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2020, le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture ont entrepris la rédaction d'une notice de gestion sur le bassin-versant.
- Charte Natura 2000. Sur neuf propositions faites auprès de propriétaires et exploitants agricoles, une a abouti. Ce nouveau contractant porte à quatre le nombre de signataires de la charte. Il est à noter que les trois autres contractants engagés sur le site en 2017 devront à renouveler leurs engagements s'ils le souhaitent en 2022. De plus, il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2017-2022	-	Milieux forestiers ; Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides ; Milieux aquatiques.	Activité de pêche	-
Acteur socio-économique 1	2019-2024	Galgon	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	6,9 ha

Acteur socio-économique 2	2019-2024	Périssac	Formations arborées hors forêts ; Milieux ouverts humides	-	10,5 ha
Propriétaire 1	2021-2026	Laruscade	Milieux forestiers ; Formations herbeuses ; Formations arborées hors forêts ; Milieux aquatiques.	-	10,97 ha

- o Mesures agro-environnementales et climatiques. Une enquête auprès des principaux agriculteurs (cinq) du site est en cours de finalisation pour savoir si un projet agro-environnemental et climatique pourrait être développé lors de la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune. Ce projet permettrait aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'aides en contrepartie de la modification de leurs pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site. Cette enquête a débouché sur la réalisation de quatre diagnostics d'exploitation pour une surface de 112 ha.

Trois exploitants du bassin-versant ont contractualisé sur un peu moins de 34 ha et pour un montant global d'un peu plus de 6 700 €. Le quatrième exploitant a renoncé à ses engagements à la suite de la cessation de son activité.

Les collectivités territoriales peuvent renvoyer vers le CEN Nouvelle-Aquitaine ou la chambre d'agriculture les propriétaires ou les exploitants qui souhaiteraient avoir des informations, ou ceux qui souhaitent s'investir dans la démarche. Dans ce cadre, le CEN ou la chambre d'agriculture prendront contact avec ces personnes pour leur présenter la démarche et engager s'ils le souhaitent un diagnostic de leur propriété ou de leur exploitation.

- o Etude d'incidence : Quatre projets ont été soumis à ce régime en 2020-2021 (détail dans la tableau ci-dessous). Trois de ces quatre projets portent sur des études d'incidence simplifiées en lien avec des permis de construire sur commune en carte communale. Le quatrième portait sur un plan local d'urbanisme.

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Permis de construire	Garage	-	-	Pas d'évaluation des incidence nécessaire
Projet 2	Etude d'impact	Ferme solaire	11,59 ha	2 %	-
Projet 3	Activité	Randonnée	-	-	Pas d'évaluation des incidence nécessaire
Projet 4	Loi sur l'eau	Effacement d'ouvrage	-	-	Validé
Projet 5	Etude d'impact	Construction d'un stade			Abandonné
Projet 6	Loi sur l'eau	Remblais en zones humides			
Projet 7	Loi sur l'eau	Prise d'eau et rejet	-	-	

Projet 8	Evaluation environnementale	Plan pluriannuel de gestion		100 %	Validé
Projet 9	Permis de construire	Garage		0 %	En cours d'instruction
Projet 10	Permis de construire	Entrepôts		0 %	Abandonné
Projet 11	Permis de construire	Piscine		0 %	En cours d'instruction
Projet 12	Evaluation environnementale	PLU	5 ha	1 %	Validé

- **Mise à jour du DOCOB.**

En 2017, à l'initiative du Syndicat du Moron, l'association ARGIOPE, a candidaté à un appel à projet de la DREAL sur l'inventaire et les suivis sur les sites Natura 2000 de la région. Le projet visait à approfondir la connaissance des insectes d'intérêt communautaire de cinq sites Natura 2000 en Gironde. Suite à la diffusion des résultats d'inventaire, l'Etat a demandé à l'animateur d'intégrer ces observations dans la partie diagnostic du DOCOB.

- Cuivré des marais : 16 nouvelles stations dont neuf à l'extérieur du site Natura 2000. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Grand capricorne : six nouvelles stations dont une à l'intérieur du site. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Lucane cerf-volant : quatre nouvelles stations dont trois à l'intérieur du site. Pas de nouvel habitat d'espèce identifié ;
- Rosalie des Alpes : aucun contact. Vue de la faible détectabilité de l'espèce, l'affirmation de la présence/absence devra s'appuyer sur des prospections complémentaires.

L'inventaire et le suivi des espèces impactées dans la cadre de la LGV posent question. Quelles sont les véritables atteintes à long terme sur les populations, quels sont les bénéfices des mesures compensatoires ?

L'animateur propose de demander à LISEA, assurant les mesures de la séquence ERC de la LGV, de venir présenter rapidement les suivis engagés et leurs principaux résultats au prochain COPIL.

- **Présentation du programme d'animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine sur le site.**

Le CEN présente la démarche d'animation foncière qu'il conduit en Gironde et plus spécifiquement sur le site Natura 2000 dans le cadre de la feuille de route régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche se veut être en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire et support de projets agro-environnementaux pour la gestion des sites. Ce point pourrait représenter une perspective fédératrice en 2022, et par la suite, avec les partenaires locaux en appui de l'animation du site et des objectifs Natura 2000 de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Tableau III : Secteur d'intérêt pour le CEN NA dans le développement d'une stratégie de conservation de la biodiversité

Nom de l'entité	Commune	Surface	Enjeux
Zone humide des près de Caillon	Galgon	27,4 ha	Prairie humide
Zone humide de Vinet	Marcenais	8 ha	Prairie humide et boisement alluviaux
Lande et boisement des Nardons	Laruscade	131,2 ha	Boisement acidiphile
Boisement du Lac vert	Laruscade	119 ha	Boisement alluviaux et boisement acidiphile
Ruisseau du Bois noir	Laruscade	243 ha	Lande humide
Zone humide du Terrier	Cavignac	9,4 ha	Boisement alluviale
Zone humide de la Moulinasse	Saint Yzan de Soudiac	84,8 ha	Boisement alluviale
Vallon de Jean de Vaux	Lapouyade	28,2 ha	Boisement marécageux

• **Présentation des actions du DOCOB menées au titre des mesures compensatoires.**

La mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 sur la Vallée de la Saye et du Meudon s'articule avec des actions déjà menées dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA. Certaines des actions compensatoires contribuent aux objectifs du DOCOB (Cf. tableau suivant). Dans ce contexte, l'animation cherche à mobiliser les propriétaires et exploitants qui n'ont pas encore contractualisé dans ce cadre.

Tableau IV : Pourcentage de réalisation des mesures compensatoires de la LGV SEA sur les objectifs du DOCOB

Code - Intitulé	Objectif du DOCOB	Objectif réalisé par les mesures compensatoires	Pourcentage de réalisation
GE 1.1 - Entretien des milieux ouverts par la fauche en prairies hygrophiles	186,6 ha	24,4 ha	13%
GE1.7 - Maintien de la structure de la ripisylve / RE 1.4 - Restauration de ripisylves et de la végétation de berges	20 km	30 km	150%
GE 2.2 - Entretien des milieux semi ouverts et ouverts par gyrobroyage en landes à fougères	23,2 ha	10,26 ha	44%
GE 2.2 - Entretien des milieux semi ouverts et ouverts par gyrobroyage en mégaphorbiaies	8,2 ha	2,22 ha	27%
GE 2.4 - Gestion douce des mares, plans d'eau et de leurs abords	21,72 ha	0,18 ha	0,8 %
GE 2.6 - Conservation des boisements et des haies existantes	1 km	8,3 km	800%
GE 2.8 - Préservation de milieux boisés sénescents	30 ha	7,93 ha	26%
GE 3.10 - Elimination ou limitation des espèces indésirables	-	400 m ²	-
RE 1.3 - Restauration de la diversité physique du cours d'eau et de sa dynamique	44 km	-	-
RE 2.1 - Restauration des milieux enrichés par débroussaillage en mégaphorbiaies	8,2 ha	2,22 ha	27%
RE 2.1 - Restauration des milieux enrichés par débroussaillage en prairies hygrophiles	186,6 ha	24,4 ha	13%
RE 2.1 - Restauration des milieux enrichés par débroussaillage en landes sèches	-	5,26 ha	-
RE 2.1 - Restauration des milieux enrichés par débroussaillage en landes humides	-	5 ha	-
TU 1.1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur les ouvrages hydrauliques	-	2	-
TU 1.3 - Aménagements du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loutre et le Vison d'Europe	3	15	500%

- **Point de vigilance sur les projets d'aménagement.**

Trois points de vigilance sont soulevés en séance. Il s'agit :

- Des travaux engagés en 2021, tête de bassin versant et à proximité du centre d'enfouissement technique de Lapouyade, affecteraient des zones humides et des stations d'espèces protégées sans que l'animateur Natura 2000, ni le syndicat de bassin versant en soient informés. Ces travaux sont de nature à remettre en cause l'état de conservation des milieux (qualité de l'eau) aquatiques du site Natura 2000, et celui des espèces essentiellement aquatiques et des insectes, d'où l'étonnement et le questionnement de ces deux structures.
- De l'installation potentielle d'une entreprise de ballon dirigeable sur la commune de Laruscade. Le projet a un écho important à l'échelle de la région, mais aucun document n'est actuellement disponible. L'animateur et le syndicat souhaitent pouvoir échanger avec une personne en charge des études naturalistes pour vérifier que l'ensemble des enjeux sont bien abordés dans le cadre des études d'impact et d'incidence.
- D'un projet d'extension de la station d'épuration d'une commune du bassin versant. A ce titre, il est préférable que l'animateur soit intégré le plus vite possible en amont du projet.

- **Programme d'action et perspectives pour 2021-2022 :**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostic parcellaire (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisation (Charte/Contrat).
- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Intégration de nouvelles fiches actions aux regards des enjeux spécifiques liés aux insectes d'intérêt communautaire.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site (dans le cadre de la démarche foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine).

- **Relevé de décisions**

Le bilan d'animation est validé.

Le programme 2021-2022 est validé.

Une information spécifique sur la loutre d'Europe sera faite aux membres du COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant



S. EYHERABIDE

